

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1654

10 juillet 2013

SOMMAIRE

BRE/Europe 3 S.à r.l.	79369	Louigny Participations II S.A.	79352
CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l.	79358	LRC Install Sàrl	79352
CEBI Réassurance S.A.	79392	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	79353
Dani Real Estate	79367	LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l.	79353
Felicis International Holdings S.à r.l.	79380	L.T.A. S.A.	79349
Flying Circus S.A.	79369	Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	79353
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A.	79357	LVD Property S.A.	79353
Fondation Chrëschte mam Sahel - Chré- tiens pour le Sahel	79370	Mainbeach S.A.	79355
Frey-Patrimoine S.A.	79368	Malasi S.A.	79356
Giorgione Holding S.A.	79359	Manitoba Investments S.A.	79356
Hôtel du Château S.A.	79351	Marelle Holding S.à r.l.	79354
Hydrosol S.A.	79352	MAS International	79356
JLD Activity S.à r.l.	79375	Matrice International S.A.	79356
Juno Invest S. à r.l.	79346	M + B Betonbau (Luxemburg) G.m.b.H.	79352
Kacim (SPF) S.A.	79347	M.B.S. Buildings SA	79353
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. ..	79346	Meltemi S.A.	79354
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ...	79346	Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V.	79349
K-Erlen	79346	Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V.	79355
Kihn	79347	Metatek S.A.	79356
Kirwan Offices S.à r.l.	79347	M&G Chemicals	79354
Kodo S.A.	79348	Middle East Finance S.A., SPF	79355
Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Lu- xembourg)	79346	Mosan S.A.	79354
Ksantex S. à r. l.	79348	Mougins Immo S.A.	79354
Ksantex S. à r. l.	79349	MW Group S.A.	79348
La Mondiale Europartner S.A.	79349	Optimoiil Technologies S.A.	79378
Lancelot Ector	79350	Orogen Investment S.A.	79347
Lancelot Ector	79350	Perseus Holdings S.A.	79351
Lata Lux Holding Parent	79350	Recipe S.A.	79361
L.C.T. S.A.	79348	S.G.S. Supplier- und Gewerbepark Saar- wellingen S.à r.l.	79362
LDF65 S.à r.l.	79350	SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.	79389
Livel Investment S.A.	79351	Titanium Consult S.à r.l.	79364
Logoplaste Invest S.A.	79351	Yelloxon S.à r.l. SPF	79365

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCSL B 37039.

Luxembourg, den 17. April 2013.

K-Erlen

Référence de publication: 2013066254/12.

(130082071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 155.462.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 13 mai 2013 que le siège social de la Société a été transféré au 47 côte d'Eich L-1450 Luxembourg avec effet à compter du 6 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066266/12.

(130081306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Juno Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013066252/10.

(130081274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066257/10.

(130081480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066258/10.

(130081484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.001,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour Kirwan Offices S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant de classe A

Référence de publication: 2013066261/13.

(130081524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kacim (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 42.941.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013066267/10.

(130081349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kihn, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 10.160.

Assemblée générale du 30 Avril 2013

Résolutions:

Nomination, pour un mandat de six ans, en tant qu'administrateur de Mr Vuylsteke Philippe, 17, Rue de l'usine 3754 Rumelange

Nomination, pour un mandat de six ans, en tant qu'administrateur de Mr Redda Dirk, 17, Rue de l'usine 3754 Rumelange
Renouvellement pour un an du mandat de la société de revisorat BDO domiciliée 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg

Rumelange, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066270/15.

(130081275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 Mai 2013:

1. la démission de l'administrateur Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 2 avril 2013;

2. la nomination de l'administrateur Chiara Louise Deceglie, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 2 avril 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066402/16.

(130081211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Kodo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.536.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 mai 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2015:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066272/14.

(130081192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013066275/13.

(130081782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

L.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.484.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013066277/10.

(130081798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

MW Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 171.691.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 13 mai 2013

A l'unanimité le Conseil des Administrateurs décide de

- coopter, en son remplacement, Alain VASSEUR, consultant, né le 24/04/1958 à Dudelange (Luxembourg, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- soumettre à la prochaine assemblée des actionnaires l'acceptation de la démission de M. ROBINET Pascal, né le 21/05/1950 à Charleville (France), résidant à L-7412 Bour, 5 rue d'Arlon, ainsi que la ratification de la cooptation de Monsieur Alain VASSEUR.

Le 13 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2013066366/17.

(130081056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013066276/13.

(130081783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

L.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 35, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 48.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066278/10.

(130081554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mai 2013 que Monsieur Jean-Marc Crestani, La Mondiale (représentée par Monsieur Patrick Monteil), La Mondiale Partenaire (représentée par Monsieur Sylvain de Forges), La Mondiale Participations (représentée par Monsieur André Renaudin), Aegon Nederland N.V. (représentée par Monsieur Eric Rutten), Aegon International B.V. (représentée par Monsieur Damiaan Jacobovits de Szeged) et Arial Assurance (représentée par Monsieur Patrice Bonin), ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2014, sur les comptes de l'exercice 2013.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 mai 2013 que Monsieur Jean-Marc Crestani a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2014, sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

Référence de publication: 2013066279/18.

(130081470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V.

F. Freiha / J. Mudde

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013066330/13.

(130081289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Tobias Järnblad avec adresse professionnelle à S-103 23 Stockholm, Nybrokajen 7, président du conseil d'administration

* Monsieur Per Ljungberg avec adresse professionnelle à S-103 23 Stockholm, Nybrokajen 7

* Monsieur Jean-Claude Wolter avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35 avenue J-F Kennedy

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066280/19.

(130081644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066281/10.

(130081645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lata Lux Holding Parent, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.941.439,73.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.947.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066282/11.

(130081335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 22 mai 2013

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de LDF 65 S.à r.l. a été transféré au 21-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

LDF 65 S.à r.l.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2013066292/14.

(130081702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Hôtel du Château S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.057.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066294/10.

(130081983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Livel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LIVEL INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013066296/12.

(130081977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Logoplaste Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Avril 2013

- DELOITTE SA ayant son adresse à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprise, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Avril 2013.

Certifié sincère et conforme

LOGOPLASTE INVEST S.A.

Signatures

Director category B / Director category B

Référence de publication: 2013066305/15.

(130081906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 12 avril 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau Réviseur d'entreprise agréée de la société avec effet au 15 février 2013 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

- La démission de Calanim Associates Limited, en tant qu'Administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 4 avril 2013.

- M. Lutz Freitag, avec adresse au Harksheider Strasse 29, D-22399 Hamburg est élu nouvel Administrateur A de la société avec effet au 4 avril 2013 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2019.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066408/17.

(130081267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066308/10.

(130082119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LRC Install Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 25, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 164.865.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066309/10.

(130081517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Hydrosol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 mai 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
3. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
5. Mme Laetitia CARIAUX, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 16 mars 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDROSOL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013066211/22.

(130081073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

M + B Betonbau (Luxemburg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 84.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour M + B BETONBAU (LUXEMBURG), G.m.b.H.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013066319/12.

(130081887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066310/10.

(130082029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066312/10.

(130081095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.042.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Aly KOHLL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013066315/14.

(130081232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LVD Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066318/10.

(130081291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066320/10.

(130081553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37/a, avenue J.F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 mai 2013 à 9.00 heures à Luxembourg

Le conseil d'administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 37/a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066323/12.

(130081433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Marelle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.548.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066325/10.

(130081334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Meltemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.396.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2012, le conseil d'administration a pris la résolution de changer le siège social de la Société au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 22 janvier 2013.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066329/12.

(130081532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Mosan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 93.350.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013066363/10.

(130081680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Mougins Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 144.294.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013066364/10.

(130081994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 166.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V.

F. Freiha / J. Mudde

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013066331/13.

(130081299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Mainbeach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.929.

RECTIFICATIF

Extrait

Au lieu de:

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2013 que:

Le siège social est transféré du 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Suite à un changement d'adresse Monsieur Hakim BERHOUNE est désormais domicilié au 22, Rue Henri Mussard CH 1208 Genève.

Pour extrait conforme

Il y a lieu de lire:

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2013 que:

Le siège social a été transféré du 26-28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg au 8, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl (B156.455), ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société Ser.Com Sàrl, commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Suite à des changements d'adresses Monsieur Hakim BERHOUNE est désormais domicilié au 22, Rue Henri Mussard CH 1208 Genève et Monsieur Cristian CORDELLA est à présent domicilié au 8, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013066338/28.

(130081118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Middle East Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A., SPF

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013066357/13.

(130081840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Malasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.143.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013066339/10.

(130081133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Manitoba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013066342/12.

(130081469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

MAS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 110.690.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066344/10.

(130081383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Matrice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.362.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013066345/12.

(130081245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Metatek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.916.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013066354/10.

(130081176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.744.

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "F.M.C. (Flash Media Communications) S.A.", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Emille SCHLESSER de Luxembourg en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1487 du 15 octobre 2002, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains du 16 mars 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 1032 du 18 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.744,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Frédérique Mary, secrétaire, résidant professionnellement à Luxembourg, 59, bld Grande Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

2. Démission du directeur à la gestion journalière.

3. Modification du pouvoir de signature et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier son objet social et par conséquent l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, et notamment dans le secteur des multi-médias, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de tous titres par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tout concours, prêt, avance ou garantie, enfin toute activité et toute opération généralement quelconque se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La société peut également réaliser toute opération commerciale telle que le conseil, l'assistance ou support technique ou administratif en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus."

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Alexandra Van der Does de ses fonctions de directeur à la gestion journalière.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la société et par conséquent le troisième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Troisième alinéa.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CIMOLINO, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 18215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066126/67.

(130081398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 74.626.

L'an deux mil treize, le huit mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alain LANG, maître-carreleur, né le 12 août 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 27 rue de Moutfort.

La partie comparante détient l'intégralité des parts sociales, suite au décès de son père, Monsieur Guillaume dit Willy LANG.

La partie comparante détient l'ensemble des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune dans le capital social de la société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), de la société à responsabilité limitée

«CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l.»

avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B74.626,

constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 février 2000,

publiée au Mémorial C numéro 438 du 20 juin 2000, page 21.007.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique déclare et constate que suite au décès de Monsieur Guillaume dit Willy LANG, les cent (100) parts sociales appartiennent dès lors à:

Monsieur Alain LANG, maître-carreleur, né le 12 août 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 27 rue de Moutfort.

Intervention

Est ensuite intervenu aux présentes, en sa qualité de gérant unique, Monsieur Alain LANG, maître-carreleur, né le 12 août 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 27 rue de Moutfort, lequel déclare accepter au nom de la société préqualifiée le transfert des parts intervenu.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de cent mille euros (100.000.-€) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) à la somme totale de cent douze mille cinq cents euros (112.500.-€), le tout moyennant la création et l'émission de huit cents (800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales.

A cet égard, l'associé déclare expressément et spécialement renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de toute exemption ou autre.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la quatrième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention

Monsieur Alain LANG, maître-carreleur, né le 12 août 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5355 Oetrange, 27 rue de Moutfort, déclare:

- souscrire à l'intégralité des huit cents (800) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune
- procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (100.000.-€), ce dont une preuve a été versée au notaire.

Libération

Le montant total de cent mille euros (100.000.-€) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500.-€), représenté par neuf cents (900) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Les parties comparantes et/ou associées de la société déclarent disposer de toutes éventuelles autorisations exigées le cas échéant par des dispositions légales applicables en la matière.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille six cents euros (1.600.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, de l'intervenant, connue du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: A. LANG, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6179. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013066035/84.

(130081515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.679.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GIORGIONE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 510 du 13 mars 2006, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 11 décembre 2009, publié au dit Mémorial, Numéro 119 du 18 janvier 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.679,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30 boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC, établie et ayant son siège à 2120 Carey Avenue, 82001 Cheyenne (WY)-USA, inscrite au registre du commerce du Wyoming sous le numéro 2004-00478085, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 535,-EUR (cinq cent trente-cinq Euros).

Fait et passé, à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MURARI, BARTHELEMY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19767. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066171/65.

(130081766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Recipe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.690.

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "RECIPE S.A.", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 232 du 15 mars 2005, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg du 3 décembre 2009, publié au dit Mémorial, Numéro 44 du 7 janvier 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.690,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Frédérique Mary, secrétaire, résidant professionnellement à Luxembourg, 59, bld Grande Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland Cimolino, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de COMMUNITY LINK S.A. en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société COMMUNITY LINK S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B138.621 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»). Il est en outre décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- représenter la Société durant la procédure de liquidation, vendre tous les actifs, s'acquitter des dettes, et distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société, en numéraire ou en nature, aux actionnaires de la Société, à tout moment au cours de la procédure de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;

- renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

- sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant; et

- sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Il est en outre décidé par les actionnaires que le Liquidateur sera également doté d'un pouvoir de signature individuel sur les comptes bancaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CIMOLINO, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 18212. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066455/69.

(130081102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

S.G.S. Supplier- und Gewerbepark Saarwellingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 177.339.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft MIKRA-LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.334,

hier vertreten durch Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "S.G.S. Supplier- und Gewerbepark Saarwellingen S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- der An- und Verkauf sowie die Vermietung und die Verwaltung von Immobilien;
- das Betreiben einer Handelsagentur.

Die Gesellschaft kann sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, auf eigene Rechnung oder in Vermittlung für Drittabnehmer, welche zur Förderung der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können, auch zur Beteiligung an anderen Unternehmen

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft MIKRA-LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.334, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Joachim MITTERMÜLLER, Schlossermeister, geboren in Beckingen (Deutschland), am 19. Februar 1955, beruflich ansässig in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2013. Relation: ECH/2013/943. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. Mai 2013.

Référence de publication: 2013066472/117.

(130081591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Titanium Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.144.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Tim Ivo Jozef SMULDERS, administrateur de société, demeurant à L-5775 Weiler-La-Tour, 10, rue des Violets, seul associé de la société "Titanium Consult S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Redange-sur-Attert en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1329 du 10 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 257 du 5 février 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.144,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de modifier entièrement l'article 2 des statuts de la Société qui pourra se lire de la façon suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet de faire pour son propre compte, ainsi que pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la diffusion ou à la distribution de matériel informatique, (hardware, software), ainsi que la prestation de services de gestion, de conseil, informatiques et de bureaux.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la société a également pour objet l'accompagnement professionnel et personnalisé et l'entraînement physique.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

Deuxième résolution

Le comparant décide de modifier le pouvoir de signature comme suit: La société sera engagée soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature individuelle du gérant administratif.

Troisième résolution

Le comparant constate le changement des adresses des administrateurs, lesquelles sont dorénavant comme suit:

- Monsieur Tim Ivo Jozef SMULDERS demeurant désormais au 10, rue des Violetts à L-5775 Weiler-La-Tour.
- Madame Aude BLANQUART, demeurant désormais au 10, rue des Violetts à L-5775 Weiler-La-Tour.

Quatrième résolution

Le comparant accepte la démission du commissaire aux comptes, savoir la société "Premier Voet sàrl", et ne nomme en remplacement aucun commissaire aux comptes.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SMULDERS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 20564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066538/55.

(130081764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Yelloxon S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.169.

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maryvonne LANDANGER, épouse GUIBERT, née à Chaumont (France) le 18 juin 1961, demeurant Résidence El Andalous 5 apt 25 B - Rue de Yougoslavie - 40000 Marrakech - Maroc,

ici représentée par Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée YELLOXON S.à r.l. SPF, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 160.169, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1366, en date du 22 juin 2011.

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) à SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'associée unique par incorporation d'une créance d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-).

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) à SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 750.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes, l'associée unique, Madame Maryvonne LANDANGER, prénommée, dûment représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire les CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-).

L'existence et la valeur de ladite créance ont été justifiées au notaire instrumentant dans un rapport établi par l'apporteur.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.200.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/22323. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066616/67.

(130081724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

DRE, Dani Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.112.

L'an deux mil treize, le seize mai

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANI REAL ESTATE, en abrégé DRE, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 430 du 21 février 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 174.112,

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey qui est également scrutateur de la présente assemblée

qui désigne comme secrétaire Madame Jannick CHOFFRAY demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Correction portant sur le nombre d'actions
2. Modification des articles 3 et 7 des statuts;
3. Divers

II. II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

Le 30 avril 2013 dans le Mémorial C, numéro 1022 Le 30 avril 2013 dans le Journal, page 28 Le 7 mai 2013 dans le Mémorial C, numéro 1074 Le 7 mai 2013 dans le Journal, page 29

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100 %) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide rectifier la souscription des actions. Le nombre total d'actions émises à la constitution étant de cent (100), celles-ci ont été souscrites à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf (99) par la société de gestion de patrimoine familial MALIBARO SA SPF, avec siège social à L-9647 DONCOLS, 36, Bohey, inscrite au registre de commerce sous le numéro B134.992.

et à concurrence d'une (1) par la société anonyme ADAMAS SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 33.450.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide que la société ne pourra consentir de sûretés réelles sur ses actifs et modifie en conséquence les articles 3 et 7 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gestion et la vente d'immeubles propres, sans que la société ne prenne la qualité d'agent immobilier.

Elle ne pourra consentir de sûretés réelles sur ses actifs ou faire des opérations créant de telles sûretés.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Toute aliénation d'actif devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures 30.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hamer, Choffray, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 17 mai 2013. Relation: WIL/2013/324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066887/81.

(130082685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société FREY-PATRIMOINE S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mai 2013.

Résolutions:

1. Acceptation de la reconduction des mandats des administrateurs suivants:

a. Monsieur Ernest T. Freylinger 58, Rue des Genêts L-8131 Bridel

b. Madame Claudine Freylinger 47, Rue de Strassen L-2555 Luxembourg

c. Madame Christiane Freylinger 9a, Rue Hoelgass L-7481 Tuntange

d. Madame Danielle Freylinger 18, Rue Charles Schwall L-8093 Bertrange

2. L'assemblée nomme la société «CG COM S.à r.l.» avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, RC Lux B 170 203, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert, RC Lux B 119 162.

3. La reconduction du mandat de Monsieur Ernest T. Freylinger comme administrateur délégué est également acceptée.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Les résolutions ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013067671/26.

(130083867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.911.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066774/9.

(130082676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 mars 2013

1. La reconduction tacite des mandats de:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A,
- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A,
- Monsieur Giuliano MARI, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Via Avignone 95, Roma, Italy, en tant qu'Administrateur de catégorie B,
- la société FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, en tant que Commissaire aux Comptes,

est ratifiée pour la période du 1^{er} septembre 2011 à la présente Assemblée.

2. Les mandats suivants:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086,
- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Giuliano MARI, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Via Avignone 95, Roma, Italy,

Commissaire aux Comptes

- la société FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

sont reconduits pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016 qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2015.

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on March 28th, 2013

1. The tacit renewal of the mandates of:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, as Director of class A
- Mr Stéphane BAERT, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, as Director of class A
- Mr Giuliano MARI, Director, residing at Via Avignone 95, Roma (Italy), as Director of class B
- the company FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, as Statutory Auditor,

be ratified for the period since September 1st, 2011 till the present Meeting.

2. The following mandates:

Directors of Category A:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,
- Mr Stéphane BAERT, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

Directors of Category B:

- Mr Giuliano MARI, Director, residing at Via Avignone 95, Roma (Italy)

Statutory Auditor

- the company FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

be reconducted for a new term of 3 years until the Annual General Meeting of 2016 which will approve the annual accounts of March 31st, 2015.

Luxembourg, March 28th, 2013.

For true copy

Pour *FLYING CIRCUS S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2013066960/55.

(130082610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fondation Chrèschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 29, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg G 131.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2012

Bilan au 31 décembre 2012

Exprimé en Euros

ACTIF	EUR	EUR
	31/12/2012	31/12/2011
C. Actif immobilisé		
II. Immobilisations corporelles	6 535,69	1 248,79
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 535,69	1 248,79
D, Actif circulant		
II. Créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	125 281,61	124 105,96
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	606 501,24	655 194,68
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	731 782,65	779 300,64
E. Comptes de régularisation	2 297,12	4 276,93
TOTAL DE L'ACTIF	740 615,66	784 826,36
PASSIF		
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit	42 141,90	42 141,90
V. Résultats reportés	691 846,05	692 215,34
VI. Résultat de l'exercice	-44 358,98	-369,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	689 628,97	733 987,85
D. Dettes non subordonnées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	50 986,69	50 838,41
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES	50 986,69	50 838,41
TOTAL DU PASSIF	740 615,66	784 826,36

Comptes de résultats au 31 décembre 2012

CHARGES	EUR	EUR
	31/12/2012	31/12/2011
Charge. en relation avec les projets		
1. Accord-cadre	1 688 927,22	1 684 835,29
1.1. PDI	1 500 000,00	1 525 000,00
1.2. Projets divers	110 077,00	112 539,00
1.1.1 Contribution part locale sur projets	-23 993,00	-23 378,00
1.3. Frais communs	102 843,22	70 674,29
1.3.1. Frais en relation avec la RP	55 888,91	42 910,11
1.3.2 Frais d'audit financier des PDI	15 578,78	15 578,78
1.3.3. Frais d'évaluation des PDI	19 399,60	0,00

1.3.4. Frais de mission	11 975,93	12 185,40
2. Autres hors accord-cadre	60 841,00	121 003,17
2.1. MAE - Aide humanitaire	56 721,00	112 798,17
2.3. Projets Fonds propres	4 120,00	8 205,00
3. Frais de coopérant	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EN RELATION AVEC LES PROJETS	1 749 768,22	1 805 838,46
Frais administratifs		
1. Frais du personnel employé	146 992,19	140 038,78
2. Autres frais de personnel	1 009,00	171,00
3. Frais locaux ONG	11 174,96	11 370,46
A. Frais de fonctionnement de l'ONG	5 173,56	4 462,13
5. Frais biens mobiliers durables	3 809,48	3 995,45
6. Frais bancaires et financiers	3 482,84	3 844,03
7. Frais liés expertise externe	10 580,00	9 200,00
8. Autres frais	937,00	1 075,00
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	183 159,03	174 156,85
Frais sur fonds propres	21 012,25	28 134,20
Provisions pour risques et charges (RBT MAE 2012)	8 925,42	3 829,37
Charges exceptionnelles	0,00	69,01
Excédent positif de l'exercice	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 962 864,92	2 012 027,89
PRODUITS		
Financement projet MAE		
1. Accord-cadre	1 379 261,60	1 370 400,00
1.1. PDI	1 200 000,00	1 220 000,00
1.2. Projets	88 061,60	90 031,20
1.3. Frais communs	91 200,00	60 368,80
2. Autres hors accord-cadre	56 721,00	109 353,13
TOTAL FINANCEMENT PROJET MAE	1 435 982,60	1 479 753,13
MAE-RBT frais admin (provision)	122 106,02	116 104,56
Dons récoltés (y compris legs: en 2011: 61.182,50) en 2012:0)	356 147,86	391 032,24
Subsides communaux	1 880,00	6 500,00
Produits financiers	2 389,44	6 788,26
Produits exceptionnels et sur exercerc. ant	0,00	11 480,41
Perte de l'exercice	44 358,98	369,29
TOTAL DES PRODUITS	1 962 864,92	2 012 027,89

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La Fondation CHRESCHTE MAM SAHEL- CHRETIENS POUR LE SAHEL a été constituée en date du 1^{er} décembre 1984 (initialement sous la dénomination de FONDATION SOS SAHEL -Luxembourg) pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 120 du 13 mai 1986 et modifiés pour la dernière fois en date du 25 avril 2012 (transfert du siège social à Luxembourg 29, Boulevard Dr Charles Marx).

Le siège social de la Fondation est établi à L-2130 Luxembourg 29, Boulevard du Dr Charles Marx.

La Fondation a pour objet d'assurer, en tout ou en partie, le financement de projets d'investissements, y compris éventuellement le coût d'études préparatoires au profit de services, d'associations, d'organismes, d'institutions ou de particuliers, dont la mission consiste à venir en aide aux populations du Sahel, et notamment du Burkina-Faso (antérieurement Haute-Volta). Si l'objet de la Fondation devenait impossible à réaliser en faveur des régions du Sahel, il pourrait, tant que dure cette impossibilité, être réalisé en faveur de toute autre région du tiers monde à désigner par le conseil d'administration, qui constatera au préalable l'impossibilité dont question ci-dessus. En dehors du cas visé à l'alinéa précédent, la Fondation pourra, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, intervenir suivant les modalités de l'alinéa premier du présent article, en faveur de toute autre région du tiers monde où un besoin d'aide exceptionnel et pressant se fera ressentir, à condition que les fonds qu'elle aura à cet effet prélevés, à titre d'avance, sur ceux destinés aux régions du Sahel, lui soient restitués intégralement, soit par d'autres organismes, soit au moyen d'une campagne de collecte de fonds qu'elle lancera à cet effet, ou à laquelle elle s'associera. La décision qu'une opération rentrant dans le cadre du

présent alinéa sera déclenchée, est de la compétence exclusive du conseil d'administration, qui déterminera la région à laquelle elle s'applique, de même que sa durée.

La Fondation pourra en outre faire toutes opérations facilitant la réalisation du susdit objet, ou s'y rattachant directement ou indirectement.

La Fondation est tenue d'observer une stricte neutralité en matière politique.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR).

La Fondation a une représentation permanente à Ouagadougou (Burkina-Faso).

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les dépenses de la représentation permanentes en francs CFA sont converties en euros au cours fixe de 1 EUR = 655,957 francs CFA.

A la date de clôture du bilan:

Les postes de l'actif, autres que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur du cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan; les immobilisations corporelles et incorporelles restent enregistrées au cours historique.

Les postes de passif du bilan sont valorisés Individuellement au plus haut de leur valeur du cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes (ou compte de résultats) les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de changes non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les Immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est Inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque période par le Conseil d'Administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les revenus de la Fondation sont constitués de subventions reçues du Ministère des Affaires Etrangères et de dons reçus.

Note 3. Immobilisations corporelles. Les mouvements de l'exercice 2012 se présentent comme suit:

	Autres installations, Outillages et mobilier
Valeur brute au début de l'exercice	29 356,22
Entrées au cours de l'exercice	7 047, 34
Sorties au cours de l'exercice	-5 417,87
Valeur brute à la fin de l'exercice	30 985,69
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	28 107,43
Dotations de l'exercice	1 760,44
Reprises de l'exercice	-5 417,87
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	24 450,00
Valeur nette à la fin de l'exercice	6 535,69

Note 4. Autres créances. Les autres créances présentant un solde de EUR 125.281,61 représentent, à concurrence de 122.106,02 un solde à recevoir de l'État (Ministère des Affaires Etrangères) pour la couverture d'une partie des frais administratifs 2012 de la Fondation.

Note 5. Fonds social. Le montant du fonds social tel que repris au bilan au 31 décembre 2012 pour un montant de EUR 42.141,90 représente la dotation initiale lors de la création de la fondation.

Note 5. Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an. Ce poste présente au 31 décembre 2012 un solde de 23.944,44 dont 20.389,39 EUR se décompose comme suit:

-15.038,40 est à rembourser au Ministère des Affaires Etrangères au titre d'un trop perçu comme avances sur frais communs 2010,

- 3.829,37 est à rembourser au Ministère des Affaires Etrangères au titre des frais communs - avance 2011 reçue,

- 8.925,42 est à rembourser au Ministère des Affaires Etrangères au titre des frais communs - avance 2012 reçue

- A déduire -8.800,00 utilisation réserve pour projet UJV 2012 et - 61,60: utilisation réserve frais bancaires Foceb 2011.

-1.457,80 Eur représente une réserve à affecter de 2010.

Le solde des autres dettes de 3.555,05 euros représente des montants restant à verser sur les projets en cours à concurrence de 3.120,00 euros et des rémunérations à payer (solde) pour 435,05 euros.

Note 6. Personnel. Au cours de l'année 2012, la fondation a employé à Luxembourg en moyenne 3 personnes, dont une personne à mi-temps (2011:3) et 5 personnes au Burkina Faso dans le cadre des projets (2011:5).

Les personnes employées au Burkina sont sous statut social du Burkina et les frais y relatifs sont repris dans les frais de la représentation permanente au Burkina Faso (Rubrique accord-cadre-frais communs).

Note 7. Événements postérieurs à la clôture. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2012 qui pourraient apporter des chiffres significatifs aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2012.

FIDEWA-CLAR

Au Conseil d'Administration de Fondation Chrëschte Mam Sahel-Chrétiens pour le Sahel

29, boulevard Dr. Charles Marx

L- 2130 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation Chrëschte Mam Sahel-Chrétiens pour le Sahel, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels,

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Chrêschte Mam Sahel-Chrétiens pour le Sahel au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Leudelange, 09.04.2013.
FIDEWA-CLAR S.A.
Raphael Loschetter
Réviseur d'entreprises agréé

BUDGET 2013

CHARGES	EUR
Charges en relation avec les projets	
1. Accord-cadre	1 605 797,97
1.1. PDI	1 350 000,00
1.2. Projets divers	132 917,41
Apport local	-21 552,03
1.3. Frais communs	144 432,59
1.3.1 Frais en relation avec la RP	104 142,59
1.3.2. Frais d'audit financier des PDI	19 000,00
1.3.3. Frais de mission	10 000,00
1.3.4. Autres frais (évaluation des PDI-Études spécifiques)	5 290,00
1.3.S Atelier de réflexion sur PDI	6 000,00
2. Autres hors accord-cadre	82 500,00
2.1. MAE - Aide humanitaire	75 000,00
2.2. MAE - Projet sensibilisation	0,00
2.3. Projets fonds propres	7 500,00
3. Frais de coopérant	0,00
TOTAL CHARGES EN RELATION AVEC LES PROJETS	1 688 297,97
Frais administratifs	
1. Frais du personnel employé	170 000,00
2. Autres frais de personnel	1 000,00
3. Frais locaux ONG	12 000,00
4. Frais de fonctionnement de l'ONG	5 200,00
5. Frais biens mobiliers durables	7 070,45
6. Frais bancaires et financiers	3 500,00
7. Frais liés expertise externe	12 080,00
8. Autres frais	1 000,00
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	211 850,45
Frais sur fonds propres	40 000,00
Provisions pour risques et charges	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
Excédent positif de l'exercice	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 940 148,42
PRODUITS	
Financement projet MAE	
1. Accord-cadre	1 301 880,00
1.1. PDI	1 080 000,00
1.2. Projets	106 333,93
1.3. Frais communs	115 546,07
2. Autres hors accord-cadreae (MAE aide hum.)	75 000,00
TOTAL FINANCEMENT PROJET MAE	1 376 880,00
MAE-RBT frais admin (provision)	141 233,63
Projets 100% sur fonds propres	7 500,00

Dons récoltes (aucun legs Inclus)	300 000,00
Subsides communaux	2 500,00
Produits financiers	2 400,00
Produits exceptionnels et sur exercerc. ant	0,00
Perte de l'exercice	117 134,79
	<u>1 940 148,42</u>

Référence de publication: 2013066961/263.

(130082479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

JLD Activity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 177.359.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

Le dix-sept mai

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- La société «TETULINA LTD», une société constituée et existant sous les lois de Chypres, établie et ayant son siège social à Spyrou Kyprianou, 10, Flat/Office G1, Mesa Geitonia, 4001, Limassol, Chypres, immatriculée au Registre des Sociétés à Nicosie, sous le numéro HE 320781,

ici représentée par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Limassol, (Chypre), le 8 mai 2013.

2.- Monsieur Jean-Louis DUPONT, juriste, né à Hermalle-s/Argenteau (Belgique), le 30 juillet 1965, demeurant rue Joseph Bovy, 18, B-4053 Embourg (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Doncols, le 8 mai 2013.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prénommées déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle, ainsi que toutes prestations de services, de conseils et d'expertise en matière économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «JLD Activity S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le(s) gérant(s). La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial des deux (2) seuls associés, la société «TETULINA LTD», et Monsieur Jean-Louis DUPONT, a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en tant qu'associés, par des apports en numéraire, comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) La société «TETULINA LTD» prénommée;	12'375.-	99	12'375.-
2) Monsieur Jean-Louis DUPONT, prénommé;	125.-	1	125.-
TOTAL:	12'500.-	100	12'500.-

Preuve de cette libération en numéraire au montant total de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1) et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Jean-Louis DUPONT, juriste, né à Hermalle-s/Argenteau (Belgique), le 30 juillet 1965, demeurant rue Joseph Boyv, 18, B-4053 Embourg (Belgique).

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social est fixé au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6502. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067059/171.

(130082213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Optimoil Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.752.

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B146.752, constituée suivant acte reçu par Me Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juin 2009, publié le 10 juillet 2009 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 1334 pages 63994 et suivantes, et modifiée une première fois suivant acte reçu par Me Aloyse BIEL notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 août 2009, publié au Mémorial C n°1983 du 10 octobre 2009 pages 95150 et suivantes; et une seconde fois suivant acte reçu par Me Aloyse BIEL en date du 17 février 2010, publiée au Mémorial C n°956 du 6 mai 2010 pages 45.843 et suivantes.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, qui désigne comme secrétaire Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Constatation que la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A dispose à ce jour d'un unique actionnaire;

2) Modification de l'objet social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A., et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui devra se lire désormais comme suit;

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution pour ces mêmes sociétés.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

3) Transfert du siège social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. de son adresse actuelle à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard Prince Henri, vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue;

4) Nomination d'un nouvel administrateur;

5) Décision de demander au Ministère des Classes Moyennes la radiation de l'autorisation de commerce n°10003874/1 délivrée à OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. sur base des compétences et de l'honorabilité de son administrateur-délégué démissionnaire;

6) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale prend acte de la constatation que la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A dispose à ce jour d'un unique actionnaire

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A.

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution pour ces mêmes sociétés.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. de son adresse actuelle à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard Prince Henri, vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la société Me Alexandre CHATEAUX, avocat au barreau de Luxembourg, né le 08 août 1979 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, pour six ans.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à son administrateur unique pour demander au Ministère des Classes Moyennes la radiation de l'autorisation de commerce n°10003874/1 délivrée à OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. sur base des compétences et de l'honorabilité de son administrateur-délégué démissionnaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2013. Relation: EAC/2013/3900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013067203/112.

(130082958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Felicis International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 177.352.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Felicis Ventures II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4824764, having its registered office at 530 Lytton Avenue, Suite 305, Palo Alto, California 94301, United States of America,

duly represented by Mrs Fouzia Benyahia, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FELICIS INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirteen thousand nine hundred seventy euro (EUR 13,970), represented by thirteen thousand nine hundred seventy (13,970) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case,

each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. Classes of managers may be created.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the thirteen thousand nine hundred seventy (13,970) shares issued have been subscribed by Felicis Ventures II, L.P. aforementioned, for the price of thirteen thousand nine hundred seventy euro (EUR 13,970).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirteen thousand nine hundred seventy euro (EUR 13,970) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirteen thousand nine hundred and seventy euro (EUR 13,970) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Aydin Senkut, born in Turkey on 17 October 1969, professionally residing at 530 Lytton Avenue, Suite 305, Palo Alto, California 94301, United States of America, as class A manager; and
 - (ii) Brian Workman, born in Pennsylvania, United States of America on 30 September 1960, professionally residing at 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le quinzisième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Felicis Ventures II, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois de Delaware, immatriculée avec le Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4824764, ayant son siège social à 530 Lytton Avenue, Suite 305, Palo Alto, Californie 94301, U.S.A.,

dûment représentée par Madame Fouzia Benyahia, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 14 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «FELICIS INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 13.970), représenté par treize mille neuf cent soixante-dix (13.970) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Des catégories de gérants peuvent être créées.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les treize mille neuf cent soixante-dix (13.970) parts sociales émises ont été souscrites par Felicis Ventures II, L.P. susmentionnée, pour un prix de treize mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 13.970).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de treize mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 13.970) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de treize mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 13.970) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes est sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Aydin Senkut, né en Turquie le 17 octobre 1969, résidant professionnellement au 530 Lytton Avenue, Suite 305, Palo Alto, Californie 94301, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A; et

(ii) Brian Workman, né en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique le 30 Septembre 1960, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENYAHIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6485. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013066950/476.

(130082104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Ship Luxco Holding & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.673, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, number 1626, page 78024. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 December 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Christèle ALEXANDRE, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of eight thousand one hundred and eighty-one British Pounds (GBP 8,181.00), so as to raise it from its present amount of eight million four hundred and sixty-nine thousand three hundred and seventy-five British Pounds (GBP 8,469,375.00) up to eight million four hundred and seventy-seven thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 8,477,556.00), by the issue of eight thousand one hundred and eighty-one (8,181) new shares of category A, each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), divided into (i) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A1 shares, (ii) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A2 shares and (iii) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A3 shares (the "New A Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash for a total amount of one million two hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-seven British Pounds (GBP 1,268,787.00). The total contribution shall be allocated (i) to the Company's share capital for an amount of eight thousand one hundred and eighty-one British Pounds (GBP 8,181.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of one million two hundred and sixty thousand six hundred and six British Pounds (GBP 1,260,606.00).

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 8th of May 2013.

IV.- That the present meeting, representing the 72.55% of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of eight thousand one hundred and eighty-one British Pounds (GBP 8,181.00), so as to raise it from its present amount of eight million four hundred and sixty-nine thousand three hundred and seventy-five British Pounds (GBP 8,469,375.00) up to eight million four hundred and seventy-seven thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 8,477,556.00), by the issue of eight thousand one hundred and eighty-one (8,181) new shares of category A, divided into (i) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A1 shares, (ii) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A2 shares and (iii) two thousand seven hundred and twenty-seven (2,727) class A3 shares (the "New A Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

Subscription - Payment

The New A Shares are subscribed by Ship Investor & Cy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.897, issued with a share premium of one million two hundred and sixty thousand six hundred and six British Pounds (GBP 1,260,606.00).

The aggregate contribution amount of one million two hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-seven British Pounds (GBP 1,268,787.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of eight thousand one hundred and eighty-one British Pounds (GBP 8,181.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of one million two hundred and sixty thousand six hundred and six British Pounds (GBP 1,260,606.00).

The other shareholders have waived their preferential subscription rights in accordance with article 11.10 of the Investment Agreement (as such term being defined in the Company's articles of incorporation).

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of eight million four hundred and seventy-seven thousand five hundred and fifty-six British Pounds (GBP 8,477,556.00) represented by eight million four hundred and seventy-seven thousand five hundred and fifty-six (8,477,556) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each and subdivided into:

(i) six million one hundred and fifty-three thousand and twenty- two (6,153,022) shares of class A, subdivided into (i) two million fifty-one thousand and two (2,051,002) class A1 shares, (ii) two million fifty-one thousand and eight (2,051,008) class A2 shares and (iii) two million fifty- one thousand and twelve (2,051,012) class A3 shares (the "A Shares", their holders being referred to as "A Shareholders");

(ii) one million five hundred and four thousand five hundred and thirty-two (1,504,532) shares of class B subdivided into (i) five hundred and one thousand five hundred and ten (501,510) class B1 shares, (ii) five hundred and one thousand five hundred and ten (501,510) class B2 shares and (iii) five hundred and one thousand five hundred and twelve (501,512) class B3 shares (the "B Shares", their holders being referred to as "B Shareholders");

(iii) eight hundred and twenty thousand (820,000) shares of class C subdivided into two hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-three (273,333) class C1 shares, two hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-three (273,333) class C2 shares and seventy-three thousand three hundred and thirty-four (273,334) class C3 shares (the "C Shares", their holders being referred to as "C Shareholders" and collectively with the A Shares, the B Shares, the "Shares"); and

(iv) two (2) management (the "Management Shares") shares held by the General Partner (actionnaire commandite)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.673, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, numéro 1626, page 78024. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 28 décembre 2012, non-encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christèle ALEXANDRE, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de huit mille cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 8.181,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de huit millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 8.469.375,00) jusqu'à huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-six Livres Sterling (GBP 8.477.556,00), par l'émission de huit mille cent quatre-vingt-une (8.181) nouvelles actions de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00), divisées en (i) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A1, (ii) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A2 et (iii) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A3 (les «Nouvelles Actions de classe A»), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 1.268.787,00). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de huit mille cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 8.181,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un million deux cent soixante mille six cent six Livres Sterling (GBP 1.260.606,00).

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires ont valablement été convoqués par lettre recommandée en date du 8 mai 2013.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 72.55% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 8.181,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de huit millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 8.469.375,00) jusqu'à huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-six Livres Sterling (GBP 8.477.556,00), par l'émission de huit mille cent quatre-vingt-une (8.181) nouvelles actions de classe A, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00), divisées en (i) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A1, (ii) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A2 et (iii) deux mille sept cent vingt-sept (2.727) actions de classe A3 (les «Nouvelles Actions de Classe A»), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 1.268.787,00).

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions de Classe A sont souscrites par SHIP Investor & Cy S.C.A., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.897, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, émises

avec une prime d'émission d'un montant d'un million deux cent soixante mille six-cent-six Livres Sterling (GBP 1.260.606,00).

L'apport total d'un montant d'un million deux cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 1.268.787,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de huit mille cent quatre-vingt-un Livres Sterling (GBP 8.181,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'un million deux cent soixante mille six cent six Livres Sterling (GBP 1.260.606,00).

Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel et ce par application des dispositions de l'article 11.10 du Pacte d'Actionnaires (ces termes étant définis dans les statuts de la Société).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social de huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-six Livres Sterling (GBP 8.477.556,00) représenté par huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-six (8.477.556) actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune et subdivisées en:

(i) six millions cent cinquante-trois mille vingt-deux (6.153.022) actions de classe A, subdivisées en (i) deux millions cinquante-et-un mille deux (2.051.002) actions de classe A1, (i) deux millions cinquante-et-un mille huit (2.051.008) actions de classe A2 et deux millions cinquante-et-un mille douze (2.051.012) actions de classe A3 (les «Actions de Classe A», leurs détenteurs étant les «Actionnaires A»);

(ii) un million quatre cent soixante-quinze mille deux cent soixante-deux (1.504.532) actions de classe B, subdivisées en (i) cinq cent un mille cinq cent dix (501.510) actions de classe B1, (ii) cinq cent un mille cinq cent dix (501.510) actions de classe B2 et (iii) cinq cent un mille cinq cent douze (501.512) actions de classe B3 (les «Actions de Classe B», leurs détenteurs étant les «Actionnaires B»);

(iii) huit cent vingt mille (820.000) actions de classe C subdivisées en deux cent soixante-treize mille trois cent trente-trois (273.333) actions de classe C1, deux cent soixante-treize mille trois cent trente-trois (273.333) actions de classe C2 et deux cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre (273.334) actions de classe C3 (les «Actions de Classe C», leurs détenteurs étant les «Actionnaires C»); et

(iv) deux (2) actions de commandité (les «Actions de Commandités») détenues par l'actionnaire commandité".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6486. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067293/194.

(130083045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CEBI Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.102.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066833/9.

(130082561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.
